

Si vous avez des questions ou des difficultés,
contactez votre chargé de clientèle afin que nous puissions
trouver ensemble une solution

Secteur Cévennes
Christine THEROND
04 66 78 98 81

Secteur Centre Ville Abbaye
Mathieu BENET
04 66 24 05 76

Secteur Centre Ville Temple
Guilhène BERNARD
04 66 30 24 29

Secteur Prés Saint Jean
Martine SARTOR
04 66 24 08 51
Gaëlle BRUNETTI
04 66 78 66 00

Secteur Rive Gauche
Aline GILLES
04 66 78 98 85

Secteur Rive Droite
Sylvie ALBERO
04 66 24 68 90

Secteur Grande Couronne
Julie STRUPP
04 66 24 47 95
Maryline ROY
04 66 89 58 89

Et, bien sûr notre numéro vert :

N° Vert 0 800 306 546

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Logis Cévenols



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

433, Quai de Bilina
30318 Alès Cedex
Téléphone : 04.66.78.47.00
Télécopie : 04.66.78.47.02

Logis Cévenols



OPH ALÈS AGGLOMÉRATION

Quitter votre **logement**

LOGIS CEVENOLS DE SORTIE

ETAT DES LIEUX D'ENTREE

Nom du locataire: _____ Date d'entrée: _____ Téléphone: _____
 Adresse: _____ Etage: _____ Date de sortie: _____
 N° de contrat: _____ Motif du congé: _____ RIB: _____
 N° du logement: Duplex
 Type de logement: _____ Relevé des compteurs
 Future adresse: _____

Fluide	N° compteur	Index relevé
EF		
EC		
EF		
EC		
Electricité		
Gaz		

Porte blindée: Marque: 01 02 03 04 Nbr de clés: _____
 Nbr de clés appartement: 01 02 03 04 Nbr de b...
 Nbr de badges communs: 01 02 03 04 Nbr télé...
 Nbr de télécommandes remises: 01 02 03 04
 Nbr de clés parties communes: 01 02 03 04
 Noms de clés remises: Propre 02 03 04
 Cave n°: 01 02 03 04
 Porte: 01 02 03 04
 Fermeture: 01 02 03 04
 Interphone: 01 02 03 04
 Poutre: 01 02 03 04
 Plafond: 01 02 03 04
 Mur: 01 02 03 04
 Plancher: 01 02 03 04
 Escalier: 01 02 03 04
 Balcon: 01 02 03 04
 Terrasse: 01 02 03 04
 Fenêtre: 01 02 03 04
 Vitrage: 01 02 03 04
 Carrelage: 01 02 03 04
 Revêtement: 01 02 03 04
 Peinture: 01 02 03 04
 Plomberie: 01 02 03 04
 Électricité: 01 02 03 04
 Chauffage: 01 02 03 04
 Climatisation: 01 02 03 04
 Sécurité: 01 02 03 04
 Autres: 01 02 03 04

Ensemble,
construisons
votre bien-vivre



Votre gardien

Votre gestionnaire de patrimoine

Vous avez décidé de **quitter votre logement**.

La résiliation du bail **vous** engage ; ce n'est pas sans conséquence puisque le logement va immédiatement être attribué à un autre demandeur.

Plusieurs démarches sont à prévoir dans le cadre
des **obligations mutuelles** entre **locataire** et **propriétaire**.

Lisez attentivement ce document, ces précieux renseignements vous éviteront les mauvaises surprises...

Le pense **pas bête**

- Pensez à nous donner **votre nouvelle adresse**, pour toute correspondance ultérieure.
- Pensez à **résilier vos abonnements** gaz, électricité, téléphone, câble, etc... et ce à la date de remise des clés.
- Une **visite conseil** vous sera proposée **par votre gardien**. Nous vous conseillons de la réaliser pour bien préparer votre état des lieux définitif et éviter les mauvaises surprises. Une **grille de vétusté** vous est remise lors de cette visite conseil. Elle vous permet de connaître le montant qui vous sera facturé si vous ne réalisez pas vous-même certaines réparations avant votre sortie définitive du logement. Certaines petites réparations peuvent être très facilement réalisées par soi-même.
- Pensez à vérifier avec votre **état des lieux d'entrée** que tous les équipements fonctionnent et que l'entretien est normal (si tel n'était pas le cas, faites les réparations nécessaires avant l'état des lieux de sortie). Vérifiez également que vous avez bien toutes les clefs qui vous ont été remises à l'entrée.
- Les mairies organisent très souvent un service de ramassage des encombrants. N'hésitez pas à les contacter **(04 66 55 60 93 pour Alès, 0 800 30 16 16 pour Bagnols)**

L'info à conserver

Pensez à **résilier votre bail** par courrier recommandé avec AR adressé à **Logis Cévenols**, après avoir relu votre bail et respecté le **préavis de 3 mois** (ce dernier pouvant être réduit uniquement dans certains cas prévus par la Loi, sous réserve de produire les justificatifs).

Les **obligations** respectives

Dès réception de votre lettre de résiliation, nous en **accusons réception** et vous précisons en retour les prochains rendez-vous avant votre état des lieux de sortie.

Nous vous proposerons un **rendez-vous pour l'état des lieux**. Cet état des lieux devra être signé par vous-même et par le représentant de Logis Cévenols.

Votre logement et toutes les annexes (terrasse, cave, jardin, garage...) doivent être propres, vides de tout meuble et de tout occupant le jour de l'état des lieux de sortie.

Le préavis donné est irrévocable. Vous êtes tenu d'organiser votre départ à partir du moment où vous l'avez déposé.

Après votre départ, nous vous enverrons le remboursement de votre dépôt de garantie à **votre nouvelle adresse**.

Veillez à **laisser visiter votre logement** pour permettre la relocation de celui-ci.

Nous vous adresserons un **arrêté de compte locataire** dans les deux mois qui suivent votre départ. Le solde comprendra le montant de votre dépôt de garantie, déduction faite des dettes éventuelles, et du montant des indemnités pour défaut d'entretien résultant de l'état des lieux.

Vous recevrez un virement en même temps que l'arrêté de compte dans le cas d'**un solde créditeur**. Dans le cas contraire, vous recevrez un appel à règlement que vous devrez payer immédiatement.

